



Commune de Dalheim
Avis au public
Enquête de Commodo et Incommodo

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

le bureau d'ingénieurs-conseils BEST s.à.r.l.

a demandé au nom et pour compte de l'**Administration communale de Dalheim**

l'autorisation pour la réalisation de forages pour l'approvisionnement en eau sur des fonds inscrits au cadastre de la Commune de Dalheim, section A de Buchholz.

La demande et les plans et pièces à l'appui sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal à la Mairie de Dalheim, Gemengeplaz, L-5680 Dalheim, pendant 15 jours, à **partir du lundi 11 février 2019 jusqu'au lundi 25 février 2019 inclusivement pendant les heures d'ouverture de la Mairie.**

Les réclamations écrites doivent parvenir au collège échevinal endéans ce délai.

Dalheim, le 8 février 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG

Le secrétaire ff,
Romaine RASSEL

